

FICHE CONTACT ENTREPRISE 2026/2027

Ce document ne constitue pas une convention de stage. Il a pour seule finalité de recueillir les informations relatives à la structure d'accueil pour permettre à l'établissement d'établir la convention de stage, qui sera envoyé pour signature.

DIPLOME PRÉPARÉ :

- ☐ CAP AAGA ☐ 1^{ère} année ☐ 2^{ème} année
☐ BAC PRO ASSP ☐ 2^{nde} ☐ 1^{ère} ☐ Terminale

PFMP N° du / / au / /

L'entreprise

Nom de l'entreprise :
 Représentée par : Fonction :
 Domaine d'activité :
 Assurance de l'entreprise : N° de contrat :
Il est obligatoire de fournir cette information. En son absence, la convention ne pourra pas être éditée.
 N° de SIRET :
 Adresse :
 CP : Ville :
 Tél : Portable :
 E-Mail entreprise :

Non du tuteur : Fonction :
 Tél : Portable : E-Mail :
 Adresse de la structure (si différent du siège de l'entreprise) :

Le stagiaire

Nom – prénom de l'élève :
 Régime : EXT DP INT
 Date de naissance : Majeur : OUI NON
 Adresse : Code postal : Ville :
 Numéro de téléphone : E-Mail de l'élève :
 Numéro de téléphone du responsable légal : E-Mail du responsable légal :
Si élève mineur uniquement

Dispositions particulières

RESTAURATION	Repas pris par l'entreprise ? ☐ OUI ☐ NON Si non, le stagiaire prendra-t-il son repas au lycée ? ☐ OUI ☐ NON
HEBERGEMENT	Le stagiaire bénéficiera-t-il d'un hébergement autre son lieu d'habitation ? ☐ OUI ☐ NON Si OUI, précisez : Le stagiaire sera-t-il interne au lycée ? ☐ OUI ☐ NON

Horaires réglementaires

à compléter obligatoirement

+ de 16 ans : 8 heures par jour – 35 heures par semaine – pas de travail entre 22h et 6h du matin

- de 16 ans : 7 heures par jour – 35 heures par semaine - pas de travail entre 20h et 6h du matin

- de 15 ans : 30 heures par semaine – pas de travail entre 20h et 6h du matin

Une pause de 30 minutes toutes les 4h30

Repos hebdomadaire : 2 jours consécutifs dont le dimanche

Interdiction de travailler les jours fériés

Jours	Matin	Après-midi	Soir	Heures travaillées au quotidien
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Samedi				
Nombre d'heures hebdomadaires (30 à 35 heures max en fonction de l'âge)				
Mettre une croix si HORAIRES VARIABLES (à préciser 15 jours avant le départ en PFMP)				

L'entreprise, ci-dessus, s'engage à recevoir le stagiaire.

L'élève doit retourner l'exemplaire à son professeur référent pour établir la convention.